

COMMUNE DE VINON-SUR-VERDON



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020

20 H 00 – salle des fêtes
83560 VINON SUR VERDON

Présents : ARMAND Guy, ARNAUDY Laurie, BARLATIER Romain, BAURAND Stéphane, BONHOMME Laurent, BOUSSARD Chantal, BRANCHAT Daniel, BROCH Maïa, BURAVAND Yves, CABRILLAC Maryse, CHEILAN Claude, CLOUGH Susan, COUTERET Virginie, FONTANIE Sylvie, HOUILLOT Emmanuelle, HUET Christophe, LA ROCCA Gérard, MAIGRE Clorinde, MOCQUARD Xavier, NOE Marie Thérèse, OBRY Patrick, TEYCHENNE DE BLAZY Jacqueline, TOBI Jean-Vincent

Excusés : BAILLY Serge donne procuration à BAURAND Stéphane, BLET Alexandre donne procuration à TOBI Jean-Vincent, GIAMMEI Nathalie donne procuration à FONTANIE Sylvie, RIOLLAND Chrystèle donne procuration à MAIGRE Clorinde

Secrétaire de séance : NOE Marie Thérèse

N° 2020/07/10- 01

OBJET : Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux

Vu le décret n°2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs
Vu la circulaire INTA2015957J de Monsieur le Ministre de l'Intérieur en date du 30 juin 2020 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux
Vu l'arrêté préfectoral DCL/BERG/2020-234 du 1^{er} juillet 2020 fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants à désigner ou à élire dans les communes du département du Var en vue de l'élection des sénateurs lors du scrutin du dimanche 27 septembre 2020

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux doit avoir lieu lors d'un conseil municipal convoqué pour le vendredi 10 juillet 2020.

Dans ces conditions, et comme le précise l'arrêté préfectoral susvisé, Monsieur le Maire propose que soient désignés les 15 délégués titulaires et les 5 délégués suppléants conformément au seuil de population de la commune et l'effectif légal du conseil municipal.

Monsieur le Maire rappelle que ces délégués et suppléants sont élus sans débat au secret simultanément par les conseillers municipaux, sur une même liste paritaire suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Les candidats sont proclamés élus dans l'ordre de présentation de la liste telle qu'elle a été déposée auprès de Monsieur le Maire, les premiers élus étant délégués et les suivants suppléants.

Monsieur le Maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir Mme CABRILLAC Maryse, M. BONHOMME Laurent, Mme CLOUGH Susan et M. BARLATIER Romain.

Monsieur le Maire propose la liste suivante :

Liste Claude CHEILAN

1. M. CHEILAN Claude
2. Mme CABRILLAC Maryse
3. M. OBRY Patrick
4. Mme NOE Marie-Thérèse
5. M. ARMAND Guy
6. Mme BOUSSARD Chantal
7. M. LA ROCCA Gérard
8. Mme TEYCHENNE DE BLAZY Jacqueline

9. M. BONHOMME Laurent
10. Mme MAIGRE Clorinde
11. M. TOBI Jean-Vincent
12. Mme BROCH Maïa
13. M. BARLATIER Romain
14. Mme HOUILLOT Emmanuelle
15. M. MOCQUARD Xavier
16. Mme FONTANIE Sylvie
17. M. BAURAND Stéphane
18. Mme CLOUGH Susan
19. M. HUET Christophe
20. Mme COUTERET Virginie

Pas d'autre liste.

Ayant constaté que la condition de quorum est remplie, Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Le Conseil Municipal procède alors à l'élection de la liste des délégués et suppléants à bulletin secret.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 27
Nombre de bulletins : 27
Bulletins blancs ou nuls : 0
Suffrages valablement exprimés : 27

Sont élus

Délégués :

1. M. CHEILAN Claude
2. Mme CABRILLAC Maryse
3. M. OBRY Patrick
4. Mme NOE Marie-Thérèse
5. M. ARMAND Guy
6. Mme BOUSSARD Chantal
7. M. LA ROCCA Gérard
8. Mme TEYCHENNE DE BLAZY Jacqueline
9. M. BONHOMME Laurent
10. Mme MAIGRE Clorinde
11. M. TOBI Jean-Vincent
12. Mme BROCH Maïa
13. M. BARLATIER Romain
14. Mme HOUILLOT Emmanuelle
15. M. MOCQUARD Xavier

Suppléants :

1. Mme FONTANIE Sylvie
2. M. BAURAND Stéphane
3. Mme CLOUGH Susan
4. M. HUET Christophe
5. Mme COUTERET Virginie

Fait à Vinon-sur-Verdon, le 13 juillet 2020

Le Maire

Claude CHEILAN